

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Considérant la réfection de l'enrobé par la société PRC au 66 route de Neufchâtel à Forges-les-Eaux.
  - Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement

N°2023-130

**Objet :**

PRC

Réfection enrobé

66 rue de Neufchâtel

Vendredi 30 juin 2023

**ARRETE :**

**Article I :**

La réfection de l'enrobé au 66 rue de Neufchâtel à Forges-les-Eaux est autorisée le 30 juin 2023.

**Article II :**

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société PRC, 15 route de Neufchâtel, 76270 Mesnières-en-Bray prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

La couleur de l'enrobé devra être reconstituée à l'identique.

Les travaux se feront en demi-chaussée alternée avec circulation par feux alternés, le stationnement sera également interdit sur les trottoirs.

**Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 28 juin 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **28 JUIN 2023**